

Kuehne-Nagel : lui aussi était au service de la population !

Il avait 54 ans, notre camarade Willy est décédé du Covid !
Salarié chez Kuehne-Nagel au Coudray, il était élu au CSE et depuis le 19 mars était en arrêt de travail !

Comme des milliers de salariés invisibles, il travaillait dans la logistique, eux aussi au service de la population. Invisibles, parce que cachés dans des entrepôts monstrueux sur le bord de nos routes, parce que faisant partie des professions les plus mal traitées socialement, parce qu'issus pour beaucoup de l'intérim et ses travailleurs vulnérables, comme les « sans papiers ».

Et pourtant, ils sont aujourd'hui pivots dans l'organisation économique et se retrouvent en grand danger dans cette crise sanitaire. Sans ces travailleurs, rien dans les rayons de nos supermarchés, dans nos entreprises pour produire, pas de protections dans nos hôpitaux...

Ils sont les premiers en danger, comme l'a reconnu le tribunal avec Amazon, car eux non plus ne peuvent arrêter leur activité. Ils sont donc doublement victimes d'une situation qu'ils n'ont pas voulue et d'une organisation les exploitant au plus bas coût.

Alors que cette catégorie de travailleurs payent déjà un lourd tribut, la reprise de l'économie entamée (jardinerie, bricolage et autres) et les annonces faites par le 1^{er} ministre pour le déconfinement inquiètent d'autant plus. Cela se vérifie dans les entrepôts aujourd'hui. Chez XPO Fleury-Mérogis (qui compte aussi le décès d'une salariée élue) cette reprise ne permet plus la distanciation sociale sur les quais de préparation et de chargement. A cela vient se rajouter l'épineuse question des transports collectifs dont ces salariés sont majoritairement utilisateurs.

Et on ne peut attendre le 11 mai pour agir !

Il y a urgence à mobiliser les services de l'État compétents, pour tout de suite effectuer un état des lieux des conditions de travail et d'application des mesures barrières sur l'ensemble des sites de logistique. Il faut limiter ces entrepôts à ne gérer que les produits de nécessité si l'exercice d'une activité complète ne permet pas les mesures barrières.

Il faut ouvrir la discussion sur la reconnaissance de la maladie professionnelle pour les travailleurs positifs au Covid. Même si cela ne représente pas une part de vie, le paiement de la prime de 1 000 euros sans condition pour tous ces salariés.

Le décès de ces salariés ne doit pas et ne peut passer pour pertes et profits !

Rentrée « progressive » le 11 mai ?

CGT Éduc'Action :

« Pas de protection, pas de travail ! »

Cette date du 11 mai pour le déconfinement des élèves ne fait pas consensus dans les milieux médicaux. L'ordre des médecins et le conseil scientifique se sont prononcés contre. Pour la CGT, le Ministère doit suivre les avis des autorités sanitaires et médicales et repousser cette date. Visiblement, ce retour en classe n'avait pas été préparé avant son annonce par Macron.

L'annonce par Blanquer de classes à 15 ne respecte pas les conditions d'accueil qui étaient préconisées par l'ARS (groupes de 5 enfants maximum pour les moins de 6 ans et de 10 enfants maximums pour les autres) pour réaliser la nécessaire distanciation sociale. Cela ne tient pas compte des problématiques de locaux disponibles.

Il faudra attendre le 5 mai un Comité Technique Ministériel (puis le 6 mai pour une déclinaison locale au niveau du Rectorat de Versailles) pour espérer avoir des précisions sur les conditions de la reprise.

Certains chefs d'établissements et inspecteurs organisent des réunions pour préparer la reprise, sans connaître les préconisations des instances, ce zèle est bien inutile ! Pour le moment, nous restons dans un contexte de confinement strict de la population. Le télétravail doit rester la règle pour tous les salariés qui

le peuvent. À chaque alerte, la CGT interviendra !
Pour le moment, de nombreuses questions restent sans réponses.

Comment faire respecter les gestes barrières avec les publics les plus jeunes et/ou les plus fragiles ? Les équipements nécessaires à la protection des personnels seront-ils disponibles en nombre suffisant ? Y aura-t-il des Autorisations Spéciales d'Absence pour maintenir à leur domicile les personnels vulnérables ou cohabitant avec des personnes « à risque » ? L'utilisation des transports en commun sera-t-elle considérée comme un risque ? Des mesures spécifiques seront-elles prévues pour les personnels « itinérants » ? Comment faire fonctionner un établissement avec la distanciation sociale : couloir, cour de récréation, cantine ? Y aura-t-il assez de personnels d'entretien pour des nettoyages réguliers et la désinfection ?

À tous les niveaux, avec toutes ses structures, la CGT intervient pour protéger les personnels, les élèves et leurs familles. Sans réponses satisfaisantes à toutes ces questions, si la santé des personnels n'est pas garantie, ils seront légitimes à faire valoir leur droit de retrait.

Amazon condamné en appel La justice française renforce la revendication syndicale

Dans un document confidentiel préparant un CSE, la direction d'Amazon confirme la fermeture de ses unités françaises jusqu'au matin du 6 mai devant la menace financière. Les décisions du tribunal de Nanterre et de la Cour d'Appel de Versailles ont renforcé l'action et l'unité syndicales.

Les arrêtés des 14 et 24 avril sont des coups de tonnerre dans le monde du travail international. La justice française a donné raison aux salariés face au géant mondial de la distribution, qui a plié devant la menace d'amende pénale « *Le traitement accidentel d'une fraction même infime (0,1%) de colis considérés comme non essentiels par le juge pourrait entraîner une pénalité financière de plus d'un milliard d'euros par semaine. Compte tenu de l'ampleur du risque financier associé, la Société est contrainte de prolonger la suspension de ses activités de production* », écrit la direction. Emmanuel Macron, qui a reçu récemment à l'Élysée Jeff Bezos, et sa ministre du Travail, Muriel Pénicaud, ont voulu traiter « en direct » le dossier pour garder la production et mettre hors circuit, sous la menace, l'Inspection du Travail. Ils sont désavoués par les tribunaux. C'est une première qui fait du bruit.

Pour la première fois depuis le début de la lutte chez

Amazon, un tract intersyndical (CGT-Solidaires-FO-CFDT) marque l'événement : « *Cet arrêt est un signal fort qui rappelle que la santé et la vie des travailleurs et travailleuses doivent primer sur la rentabilité et les profits du patronat. Cette victoire des travailleurs et travailleuses d'Amazon est une victoire de l'ensemble des travailleurs et travailleuses en France et à l'international !* ».

Le changement d'attitude de la DRS France est flagrant : « *Une réunion extraordinaire du CSE-C s'est tenue le mardi 28 avril 2020 à 13h. Compte tenu de l'impossibilité d'organiser des réunions physiques pendant cette période, nous organiserons cette réunion par visio-conférence* ». L'arrogance de départ à l'égard de la CGT sur les conditions de travail a fait profil bas.

De leur côté, la CGT et SUD-Solidaires gardent une position constructive. Dans un courrier du 28 avril à Ronan Bolé, président d'Amazon France, ils écrivent : « *Nous proposons une consultation en deux étapes, la première s'étendant sur une dizaine de jours maximum et précédant une reprise d'activité limitée, avec des effectifs réduits et une organisation du travail révisée, la seconde d'une durée d'environ un mois. Cette proposition suppose naturellement que vous acceptiez de discuter. (...) Nous n'hésiterons pas à mener toutes les actions nécessaires, y compris judiciaires, afin d'obtenir le respect des droits des salariés et de leurs représentants. Par ailleurs, nous réitérons notre demande de paiement de 100% du salaire à l'ensemble des personnes ayant exercé leur droit de retrait* ».

Action sociale

La CGT refuse l'hécatombe

Le secteur social et médico-social est une des premières cibles du Covid-19. Selon les chiffres officiels, 5 340 établissements ont signalé un total de 54 493 cas de coronavirus chez les « résidents », dont 8 479 décès (principalement dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées). Du côté des personnels, 30 443 malades du virus, mais sans chiffre de décès.

« Afin de masquer la responsabilité des employeurs et du Gouvernement ? », interroge Élisabeth Reygades, responsable du secteur à l'UD CGT 91. En Essonne, à la MAS des « Papillons Blancs » de Courcouronnes, six cas de résidents contaminés, dont malheureusement deux décédés, 13 cas côté salariés et de nombreux cas symptomatiques mais non dépistés (car non testés). Du côté de l'association « Altérité » (Mennecy et Fontenay-le-Vicomte), huit structures d'internat présentent des cas avérés de coronavirus. **Trop souvent le matériel de protection est arrivé bien trop tard et reste toujours insuffisant.** Dans certaines institutions comme à l'APF, les représentants du personnel (élu CSE et CSSCT) sont tout simplement exclus des décisions des mesures de sécurité.

Dans d'autres associations, il est demandé aux professionnels d'assurer un lien avec le public par télétravail avec une obligation de tracer nos actes d'accompagnement. « Nous craignons », dit Élisabeth Reygades, « que ce soit l'occasion de transformer encore plus notre secteur en le déshumanisant avec des outils numériques ». Comme ses collègues de la CGT Educ'Action, elle estime « hasardeuse » une rentrée scolaire le 11 mai. **« Nous ne pouvons que constater les risques d'une deuxième vague que ferait courir cette rentrée scolaire. Cela serait un véritable doigt d'honneur aux professionnels déjà épuisés dans les hôpitaux, dans les structures de protection de l'enfance, etc ».**

Hôpital Joffre-Dupuytren Draveil

La direction distribue des masques périmés

Ce qui pourrait envoyer un directeur d'hypermarché au tribunal ne semble pas gêner une direction d'hôpital de l'AP-HP. Des masques FFP2 périmés depuis 2013 ont été distribués aux personnels soignants. Les élus CGT ont dénoncé le scandale.

Suite au dépôt de DGI (Danger Grave et Imminent) par la CGT, une enquête a eu lieu jeudi 23 avril à l'hôpital Joffre-Dupuytren de Draveil. Le but de la direction était évidemment de montrer que toutes les mesures de sécurité étaient respectées. Il a suffi de quelques questions pour la faire vaciller.

Quand les services consomment 9 000 surblouses par jour, y a-t-il lieu de se féliciter d'en avoir reçu 7 500 ? Toujours sûre d'elle, la direction affirme « *qu'il n'y a pas de manques* », en particulier pour les masques. La CGT démolit les certitudes. « *Sauf que les masques FFP2 sont pour la plupart périmés ! Selon la direction, ils respectent les directives gouvernementales... sauf que ces mêmes directives précisent qu'il est possible d'utiliser les masques périmés si la date de péremption n'excède pas 24 mois ! Les élus CGT ont demandé l'arrêt des masques périmés depuis 2013, car là encore aucune étude concrète ne permet de dire si les agents seront protégés ou pas... Mais là, plus assez de stock si on écarte ces masques périmés. La réglementation impose qu'une étude soit faite pour définir la nécessité du port du masque FFP2... Ce que la direction ne peut pas fournir !* ». La ténacité des élus CGT a amené la tenue d'un CHSCT extraordinaire ce même jeudi 23 avril.

Snecma Corbeil-Évry **Chantage à l'emploi** **au national et au local**

Le CSE du 23 avril avait à l'ordre du jour des points importants comme l'activité partielle jusqu'au 12 juillet et la prise des jours de congés.

La direction locale a rappelé les chiffres donnés en CSE central par le groupe Safran, avec une chute de 80 % du trafic aérien et un retour à la situation de 2019 entre 2022 et 2024. Airbus diminue sa cadence de production d'un tiers, de 60 à 40 avions, Boeing reporte la remise en service du 737 Max et fait face à une vague d'annulations de commandes. L'impact pour Corbeil et Gennevilliers est évalué, à ce jour, à une baisse de 25 % en moyenne sur l'année. Les investissements sont gelés ou reportés à hauteur de 70 %. Les recrutements sont stoppés et 300 à 400 départs au niveau société ne seront pas renouvelés. Le taux d'activité partielle SAE est estimé à 6 % jusqu'en juillet. Pour la direction, l'activité essentielle est désormais prioritairement le « cash » et le soutien aux armées.

La CGT déplore l'absence de réponses de la direction aux questions posées par les élus. Quels sont les chiffres sur la charge prévisionnelle jusqu'en août ? Quels sont les nombres de salariés et d'heures chômées prévisionnelles concernés par la demande d'activité partielle à la DIRECCTE ? Quels investissements sont stoppés, que se passe-t-il pour les salariés qui devaient partir à Bordeaux pour la fabrication

additive ? Quel est le nombre de salariés ayant contracté ou avec suspicion de COVID-19 ? Quelles solutions pour les salariés dont le secteur sera impacté jusqu'en fin d'année ? « *Le dialogue social sur Corbeil se limite à des arrangements avec les organisations syndicales majoritaires sans la CGT, qui valident les choix de nos directions* », ajoute le délégué syndical CGT. « *Le chantage à l'emploi exercé par nos « grands patrons » sur notre gouvernement est reproduit en local. M. Caillard, le directeur du centre a dit : « Si nous n'obtenons pas l'activité partielle d'autres mesures pourraient être envisagées. Écoutez M. Petitcolin (le PDG, NDLR) qui parle de mesures structurelles* ».

Pour la semaine 21, trois jours de congés sont imposés, afin de faciliter l'accord par la DIRECCTE de la demande d'activité partielle. Pour la période imposée de prise de congés d'été, la direction a balayé presque tous les problèmes organisationnels ainsi que l'avis des élus, se moquant même des salariés qui avaient prévu des congés sur d'autres dates stipulant qu'ils peuvent poser tout juillet et tout août et que « *la conjoncture n'est pas aux vacances dans les îles !* ». « *L'attitude de la direction et de certains élus d'autres organisations syndicales sont provocantes et loin de la réalité de bon nombre d'entre nous* », estime la CGT. « *Si les difficultés liées à la crise sanitaire ne sont pas contestables, la santé et l'intérêt de tous les salariés doivent être la priorité* ».



Sainte-geneviève-des-bois Inquiétudes pour les Ehpad et le foyer de travailleurs migrants

Au Conseil municipal du 18 avril, un document a été remis aux élus. Il fait état de sérieuses préoccupations liées au Covid-19, en particulier dans les établissements de personnes âgées.

Les soignant.es dans les Ehpad de l'Essonne ont signalé depuis le début de la pandémie de nombreux manques d'équipements de protection et un mutisme des directions sur le nombre de décès constatés au niveau départemental et dans des établissements appartenant aux mêmes groupes privés. Le compte-rendu du 18 avril confirme.

Une grande partie des soignants restent en activité, malgré une baisse du nombre de rendez-vous. « *Au début de la pandémie, signalement de manque de matériel de protection, la situation semble s'être améliorée (dons de masques de la Région et de la ville)* », indique le document municipal.

Sainte-Geneviève-des-Bois comprend trois Ehpad : Les Jardins du Plessis, La Maison Russe et La Forêt de Séquigny, avec une Résidence pour personnes âgées, Albert Perissin. « *Grandes difficultés d'approvisionnement pour les Ehpad, en début de pandémie, pour l'approvisionnement en matériel de protection (livraison par la ville de masques et solutions hydroalcooliques à deux Ehpad en difficulté) ; situation stabilisée. Pas encore reçu de tests de dépistage* ».

Les Jardins du Plessis ont enregistré 9 décès et 12 suspicions de COVID-19 parmi les résidents, dont deux sont guéris. « *Beaucoup de personnels sont en arrêt maladie pour suspicion COVID-19. Le directeur, atteint, est confiné chez lui et la gestion de l'Ehpad a été reprise par la Direction Régionale* », dit l'information du 18 avril.

À la Maison Russe, 2 décès, 15 suspicions de COVID-19 parmi les résidents. Nombreux personnels en arrêt maladie pour suspicion. Un sas de décontamination mis en place à l'extérieur de l'établissement. La Forêt de Séquigny n'a eu jusqu'à maintenant aucun cas détecté ou suspicieux. À la Résidence Albert Perissin, trois résidents diagnostiqués COVID-19, dont un décès.

Les foyers de travailleurs migrants sont rarement cités parmi les sites méritant une surveillance renforcée. Le cas d'ADOMA à Sainte-Geneviève montre les difficultés à respecter les règles de confinement dans un bâtiment ancien et inadapté à un confort minimal pour des gens confinés. Entre le 1^{er} et le 9 avril, six personnes ont présenté des symptômes du COVID et deux résidents sont décédés. Le vendredi 16 avril, trois résidents étaient encore hospitalisés.

